



## Région Midi-Pyrénées

# Voyage d'étude aux Pays-Bas - Novembre 2010

Dernière minute (26/03/10) : les inscriptions sont closes !

### 15-17 novembre 2010

L'ABF Midi-Pyrénées propose à ses adhérents de se rendre aux Pays-Bas à l'automne 2010.

Elle a associé à son projet le CFCB Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon qui proposera ce voyage d'étude aux personnels de bibliothèques universitaires de Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon (pour tout renseignement contacter votre correspondant formation).

Des visites de bibliothèques sont prévues à Amsterdam, Rotterdam, Delft et éventuellement Tilburg, avec une option lecture publique ou universitaire selon les préoccupations des collègues. Il faut savoir que toutes les bibliothèques retenues offrent une qualité d'accueil, d'espace et d'ouverture qui semblent remarquables aux bibliothécaires français !

### Le programme

- L'OBA d'Amsterdam, ouverte en juillet 2007, la plus grande bibliothèque publique d'Europe
- La bibliothèque publique de Rotterdam, rénovée en 2004, qui privilégie l'accueil et l'évènementiel.
- A Delft, la bibliothèque publique (DOK) et la bibliothèque de l'Université de Technologie.
- A Tilburg, la bibliothèque universitaire, pilote en matière de lecture virtuelle, qui a inspiré plusieurs projets universitaires français.

Ce voyage est ouvert à 25 personnes en tout.

Le coût réel total est de 420 €, comprenant :

- Les vols aller-retour Toulouse Amsterdam, taxes et assurances comprises
- Les transferts en car Aéroport/hôtel
- L'hébergement pour deux nuits en bateau-hôtel, l'Amstel Botel (chambres doubles)
- Les deux petits déjeuners

Le coût ne comprend pas les repas du midi et du soir, les déplacements dans Amsterdam ni les déplacements en train entre villes (une estimation chiffrée sera donnée ultérieurement).

### Inscriptions et tarifs

Pour les adhérents individuels ABF : 220 € + les repas et les déplacement sur place.

Les adhérents à jour de leur cotisation 2010, pourront bénéficier d'une prise en charge de 200 € par l'ABF.

La somme de 220 € sera scindée en deux versements, l'un de 120 € le plus tôt possible pour valider l'inscription, et un second de 100 € avant le 15 septembre. En raison des surcoûts payés par l'ABF aux

voyagistes s'il y a désinscription, le chèque de 120€ sera de toute manière encaissé en cas de désistement.

Pour les non-adhérents ainsi que les adhérents pris en charge au titre de leur collectivité : 420€ en deux versements (220 et 200 €). Une facture pourra être établie pour les collègues dont le voyage sera réglé par leur collectivité.